

# Volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien de Quillien

Commune de Plumieux, département des Côtes-d'Armor, région Bretagne



Site depuis l'est (mât de mesure)



Site vu depuis la sortie sud de la Trinité-Porhoët

# Sommaire

Table des cartes 3

Introduction 5

Etat initial 11

Méthodologie 12

I.1. Données cadres sur l'éolien 13

I.1.1. Données cadres sur l'éolien : le Schéma Régional Eolien 13

I.1.2. Données issues des consultations dans le cadre du projet 14

Synthèse des données cadres 14

I.2. L'organisation du paysage et des vues 15

I.2.1. Les composantes paysagères 15

Les composantes paysagères : Synthèse 20

I.2.2. Unités paysagères 21

Unités paysagères : Synthèse 28

I.2.3. Le contexte paysager proche 29

Synthèse 39

I.3. Patrimoine 40

Définition des sensibilités 40

I.3.1. Inventaire 40

I.3.2. Analyse des sensibilités 45

Synthèse 53

I.4. Tourisme 54

I.4.1. Tourisme dans le périmètre éloigné 54

I.4.2. Tourisme dans le périmètre rapproché 58

Synthèse 61

I.4. Synthèse de l'état initial 62

II. Définition du projet 65

II.1. Recommandations et définition des variantes 66

II.2. Analyse des variantes 67

II.3. Implantation du projet 81

III. Impacts 85

Méthodologie 87

III.1. Les outils d'analyse des impacts paysagers 88

III.1.1. Les zones d'influence visuelle 88

III.1.2. Les photomontages 90

III.2. Analyse des vues sur le projet dans le contexte paysager 94

III.2.1. La perception d'éoliennes dans un contexte bocager 94

III.2.2. A l'échelle du périmètre éloigné 95

III.2.3. A l'échelle du périmètre rapproché 106

III.2.4. Le balisage lumineux 127

III.2.5. A l'échelle du site 128

Synthèse 130

III.3. Analyse des vues du projet depuis les sites patrimoniaux et touristiques 133

Synthèse 138

III.4. Analyse des effets cumulés 139

III.4.1. Les projets autres qu'éoliens 139

III.4.2. Parcs éoliens 139

Synthèse 155

III.5. Mesures 156

III.6. Synthèse 157

Conclusion 159

Annexe : fiches de calculs d'indices (effets cumulés) sans le projet 161

# Table des cartes

## Etat initial

Carte 1 : Limites administratives	6
Carte 2 : Périmètre immédiat	8
Carte 3 : Localisation et aires d'études	9
Carte 4 : Zones favorables du SRE	13
Carte 5 : Relief et réseau hydrographique	16
Carte 6 : Boisements	17
Carte 7 : Infrastructures	18
Carte 8 : Contexte éolien	19
Carte 9 : Unités paysagères	22
Carte 10 : Photographie aérienne du site	29
Carte 11 : Contexte paysager et illustrations à l'échelle rapprochée	32
Carte 12 : Contexte paysager et illustrations dans le périmètre immédiat	34
Carte 13 : Patrimoine	41
Carte 14 : La Trinité-Porhoët	46
Carte 15 : Camp des Rouëts	47
Carte 16 : Château des Forges	47
Carte 17 : Château de La Chèze	48
Carte 18 : Manoir du Plessis	49
Carte 19 : Château de Loyat	51
Carte 20 : Château du Bois de la Roche	51
Carte 21 : tourisme dans le périmètre éloigné	55
Carte 22 : tourisme dans le périmètre rapproché	60
Carte 23 : synthèse	63

## Définition du projet

Carte 24 : Variante 1	66
Carte 25 : Variante 2	66
Carte 26 : Variante 3	66
Carte 27 : Photomontages des variantes	68
Carte 28 : Implantation des éoliennes du projet	81

## Impacts

Carte 29 : ZIV du projet à hauteur totale	89
Carte 30 : Contexte éolien et photomontages dans le périmètre éloigné	93
Carte 31 : ZIV, photomontages et unités paysagères	96
Carte 32 : Contexte paysager et photomontages à l'échelle rapprochée	107
Carte 33 : Photomontages dans le périmètre immédiat	117
Carte 34. Aménagements du site	129
Carte 35. Synthèse paysagère à l'échelle rapprochée	131
Carte 36. Synthèse paysagère à l'échelle éloignée	132
Carte 37 : ZIV et patrimoine	134
Carte 38. Projet et tourisme dans le périmètre immédiat	137
Carte 39. Autres projets connus	139
Carte 40. Contexte éolien et photomontages	140
Carte 41. ZIV cumulée avec le parc de Plumieux/St Etienne du Gué de l'Isle	142
Carte 42. Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Plumieux.	146
Carte 43. Localisation des parcs éoliens autour du bourg de La Trinité-Porhoët	149
Carte 44. Localisation des parcs éoliens autour du bourg de Mohon	151
Carte 45. Localisation des parcs éoliens autour du hameau de Saint-Léau	153

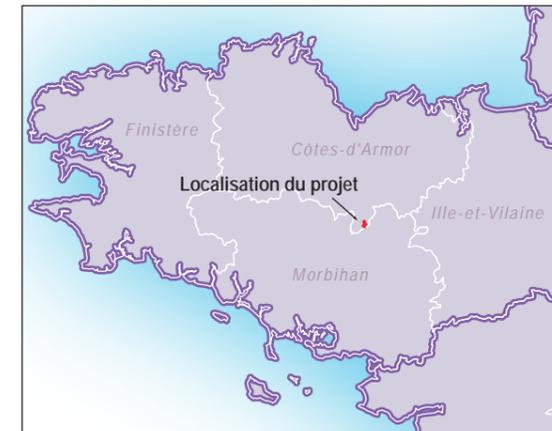
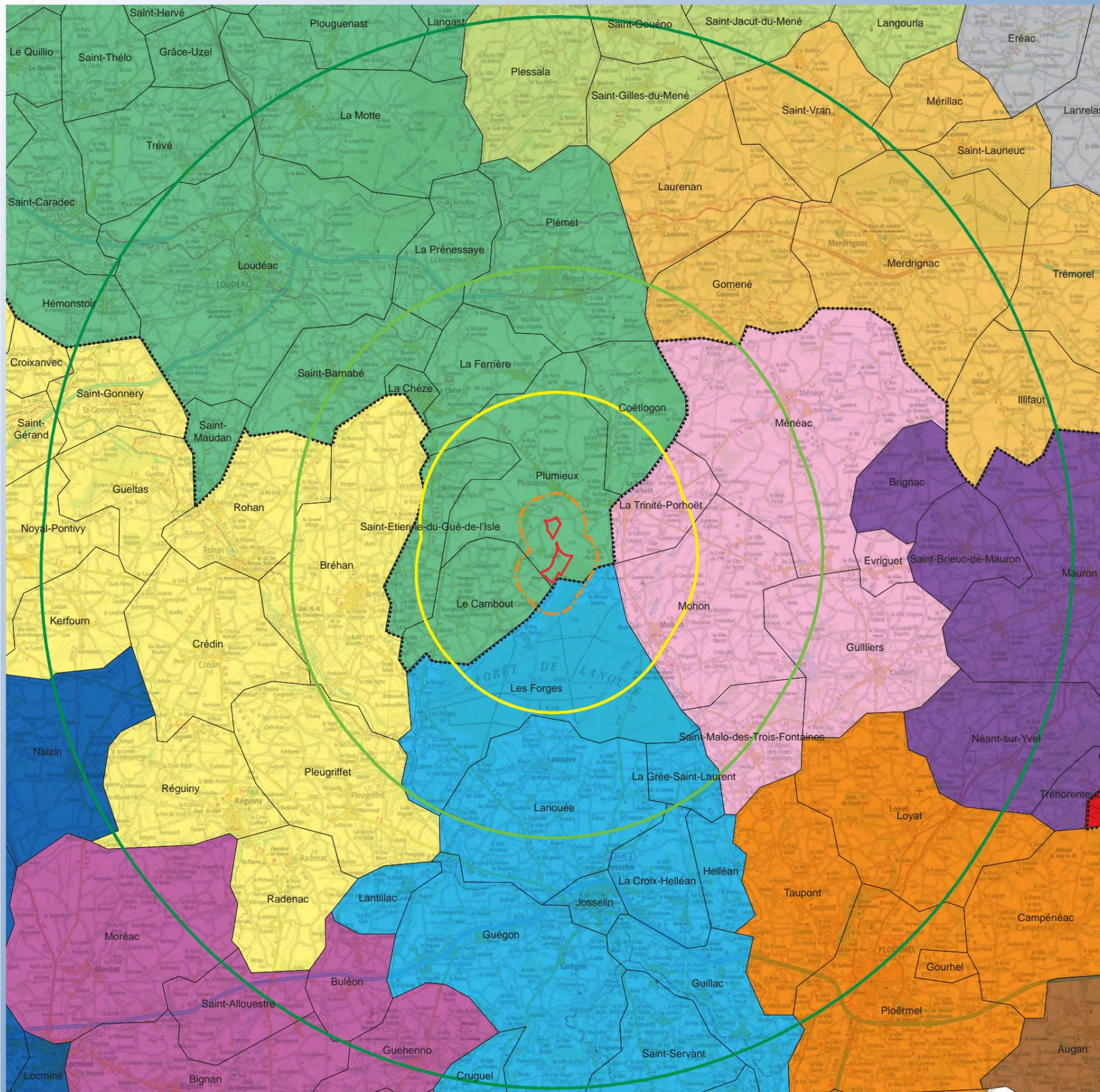
# Table des coupes

Coupe 1 Depuis Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle	38
Coupe 3 depuis Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle	46
Coupe 2 depuis le parvis de l'église de La Trinité-Porhoët	46
Coupe 4 depuis le château des Forges	48
Coupe 5 depuis La Chèze	48
Coupe 6 depuis Josselin	50
Coupe 7 depuis la clocher de la basilique de Josselin	50
Coupe 8 depuis l'étang au Duc	57
Coupe 9 depuis l'étang de la Trinité-Porhoët	59
Coupe 10 depuis l'étang du Gué au Loup	59
Coupe 11 depuis Plumieux	112
Coupe 12 depuis le Cambout	114
Coupe 13 depuis Mohon	116
Coupe 14 depuis les Evigans au nord-ouest du projet	118
Coupe 15 depuis la RD1 au nord de la Trinité-Porhoët au nord-est du projet	120
Coupe 16 depuis Casteldeuc et le Bolay	123
Coupe 17 depuis le plateau à l'ouest	125



# Volet paysager de l'étude d'impact

## Introduction



Zone potentielle d'implantation (ZPI)

Recul à la ZPI

1 km

5 km

10 km

20 km

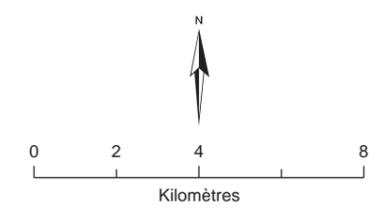
Limite départementale

**Communautés de Communes  
Côtes d'Armor**

- CIDERAL
- CC du Mené
- CC Hardouinçais Mené
- CC du Pays de Duguesclin

**Morbihan**

- CC Josselin Communauté
- CC Locminé Communauté
- CC Pontivy Communauté
- CC Saint Jean Communauté
- CC de Brocéliande
- CC de Mauron en Brocéliande
- CC du Pays de Guer
- CC du Porhoët
- Ploërmel Communauté



Sources : ETD, IGN,

Carte 1 : Limites administratives

## Localisation du projet étudié

Cette étude paysagère s'insère dans le cadre de l'étude d'impact du projet éolien de Plumieux développé par la société Eolis l'Etournelle. Le site s'inscrit en limite nord-ouest de la forêt de Lanouée, sur la commune de Plumieux, sur la communauté de communes Cidéal (pays de Loudéac), dans l'extrémité sud du département des Côtes-d'Armor, limitrophe à celui du Morbihan, région Bretagne (cf. Carte 1). L'aire d'étude s'étend sur les départements des Côtes-d'Armor au nord et du Morbihan au sud.

## Définition

Nous définirons le **paysage** comme **partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** (Convention européenne du paysage, 2000).

La notion d'évolution y sera ajoutée : « le support physique du paysage ou «paysage objet» est composé d'objets naturels (roches et sols, relief, eau, végétaux, traces d'une histoire naturelle du lieu) et des empreintes laissées sur les lieux par les sociétés qui s'y sont succédées. » (Convention européenne du paysage, 2000).

Des paysages sont ainsi apparus successivement à la surface de la Terre et différentes couches historiques se distinguent dans le paysage contemporain. Cette évolution se fait sous l'influence de facteurs naturels (érosion, incendies...) et en fonction des activités qui s'y développent et des aménagements qui s'y réalisent sous l'influence de la pression économique, démographique, de facteurs techniques et sociologiques.

## Données

L'étude a pris en compte les données existantes sur la thématique du paysage et de l'éolien. Cela concerne notamment le Schéma Régional Eolien Bretagne et la base de données Bretagne environnement. Les données sur le patrimoine ont été inventoriées à l'aide de la base Mérimée (source DRAC) et de la base de données de la DREAL Bretagne. Les informations touristiques sont issues des offices de tourisme locaux et des comités départementaux du tourisme (CDT).

## Objectifs de l'étude

Cette étude a pour **objectif de définir l'état initial paysager**, puis **d'étudier comment vient s'inscrire le projet éolien dans le paysage** et **analyser les effets** visuels et paysagers avant de **proposer des mesures** de réduction d'impacts et/ou d'accompagnement.

L'étude prend en compte l'analyse du paysage par une lecture à la fois scientifique (détermination et analyse de ses différentes composantes) mais aussi sensible (représentation du paysage). La méthodologie est explicitée par le schéma ci-dessous.

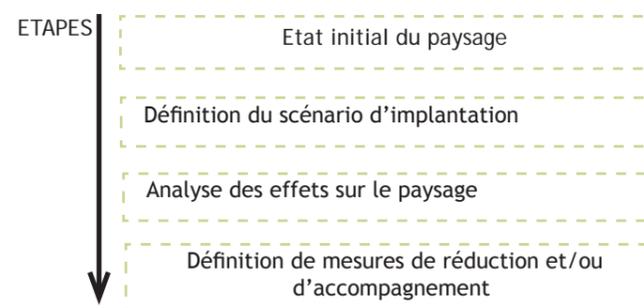


Schéma 1: Méthodologie employée dans le volet paysager

## Auteurs de l'étude

L'étude paysagère a été réalisée par le **bureau d'étude Energies et Territoires Développement** (ETD) en 2015 et 2016. L'ensemble des illustrations (photographies, cartographies, schémas...) sont sources d'ETD sauf si cela est précisé. Les coupes topographiques sont parfois présentées avec exagération des hauteurs pour rendre les différences d'altimétrie plus lisibles, l'exagération est alors précisée en légende. Plusieurs phases de terrain ont été effectuées pour mener l'étude. Les **photomontages** sont réalisés par ETD à partir des points définis par l'étude paysagère.

## Aire d'étude

L'analyse paysagère d'un territoire prend en compte des notions de limites. Etant donnée l'échelle d'une éolienne et d'un parc éolien, notamment en ce qui concerne ses dimensions verticales, l'aire d'étude dépasse le cadre paysager des abords du site pressenti pour l'implantation du parc éolien.

La **zone potentielle d'implantation** est définie par le recul de 500m à l'habitat, elle est aussi nommée 'site étudié'. Le **périmètre immédiat** correspond au site étudié et à une aire d'un kilomètre autour. L'habitat le plus proche est compris dans ce périmètre. Il s'agit de hameaux et d'habitations isolées. Les aménagements paysagers à réaliser et les préconisations sont traités à l'échelle du périmètre immédiat ainsi qu'aux autres périmètres si des enjeux paysagers majeurs se dégagent de l'étude.

Le **périmètre rapproché** est de **5 km**. Il s'agit du périmètre dans lequel les enjeux et perceptions du site seront étudiés plus finement, en prenant soin d'appréhender le paysage en fonction des points de vue les plus sensibles (vis à vis de l'habitat, de l'organisation spatiale du paysage, de la fréquentation des lieux...).

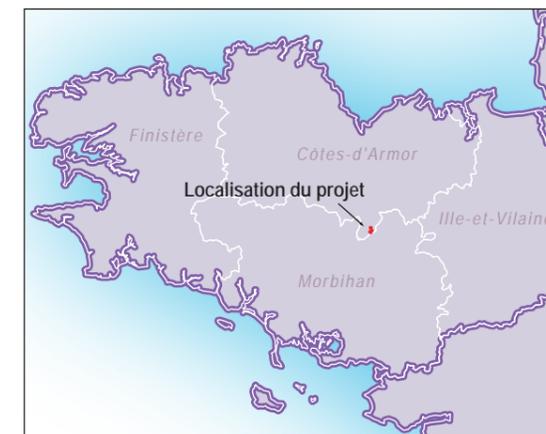
Le **périmètre intermédiaire** est de **10 km**. Il correspond au périmètre dans lequel le projet va être défini et dans lequel les enjeux et perceptions du site seront majoritairement étudiés. Ce périmètre est concentré autour du site par rapport au périmètre éloigné.

Le **périmètre éloigné** est de **20 km**. Il permet de définir le **contexte global** du site. A l'échelle du périmètre éloigné, l'étude des vues sur le site sera réalisée depuis des points clés (panoramas reconnus, axes routiers majeurs...).

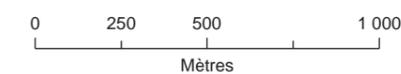
Les cartes 2 et 3 présentent ces périmètres.

## Sigles utilisés

AVAP Aires de Mise en Valeur du Patrimoine  
CDT Comité Départemental du Tourisme  
DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles  
DREAL Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement  
DDT Direction Départemental des Territoires  
ETD Energies et Territoires Développement  
PM Photomontage  
SDAP Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine  
SRCAE Schéma Régional Climat Air Energie  
SRE Schéma Régional Eolien  
ZIV Zone d'Influence Visuelle  
ZPPAUP Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

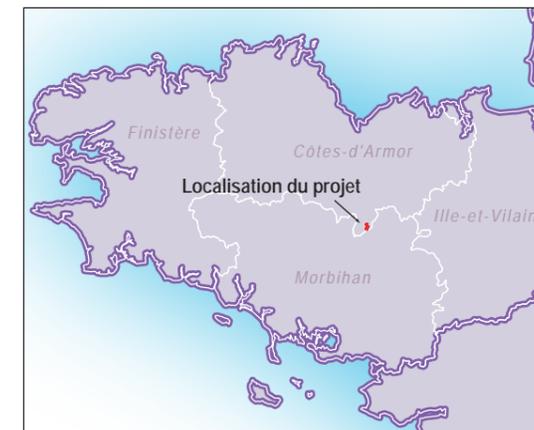
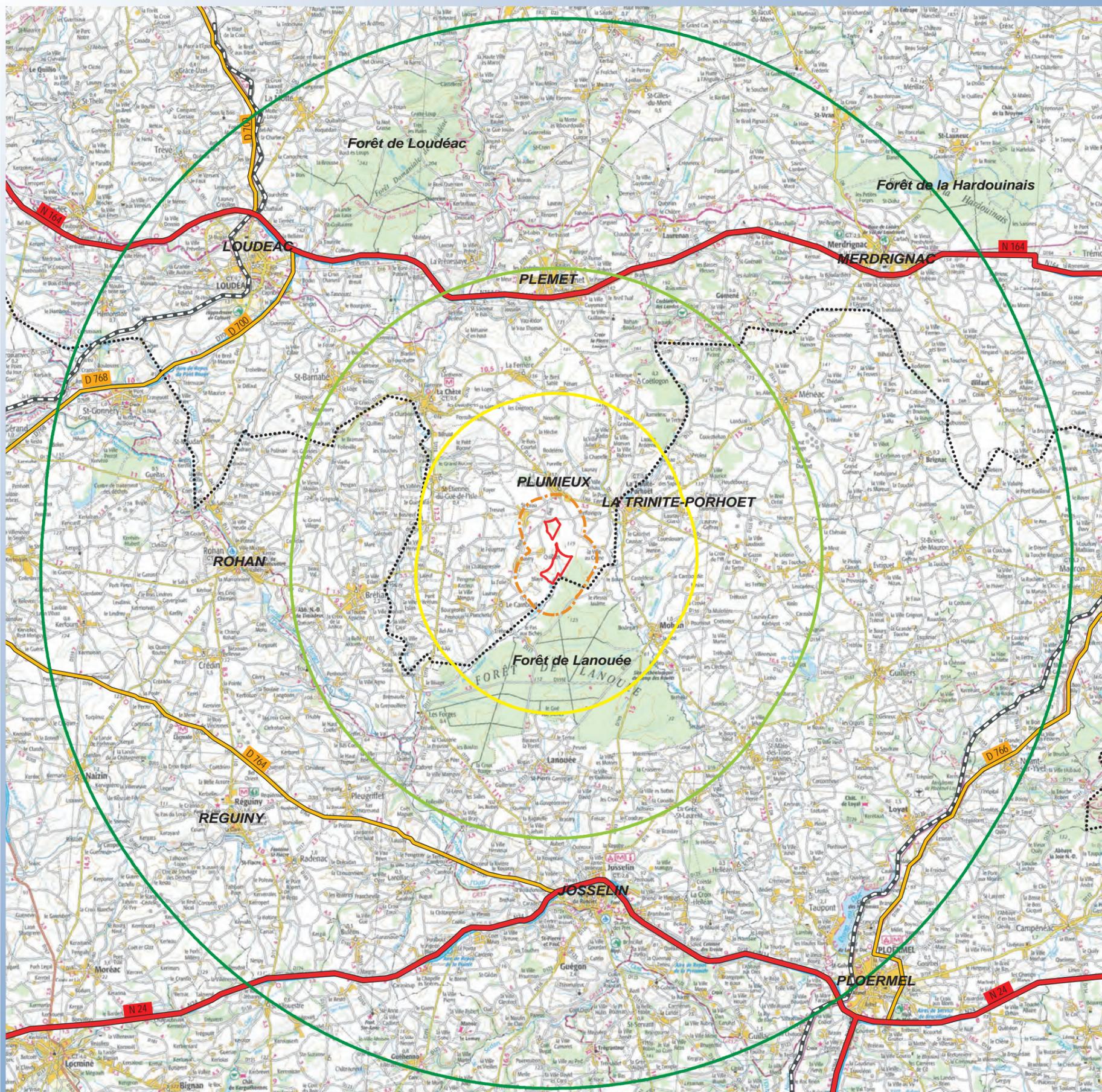


- Zone potentielle d'implantation (ZPI)  
Recul de 500m à l'habitat
- Périmètre immédiat (1 km)



Sources : ETD, Scan25 ©IGN

Carte 2 : Périmètre immédiat



 Zone potentielle d'implantation (ZPI)

Recul à la ZPI

 1 km

 5 km

 10 km

 20 km

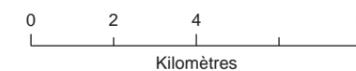
 Limite départementale

Axes de circulation principaux

 Nationale

 Départementale

 Voie ferrée



Sources : ETD, Scan100 ©IGN

Carte 3 : Localisation et aires d'études

